

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 27 janvier 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE RAPPORT DU COMITÉ—LA VIOLATION POSSIBLE DU CARACTÈRE CONFIDENTIEL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Hier, après la période des questions, j'ai accordé des entrevues aux médias de la façon habituelle en dehors de la Chambre des communes. Au cours de mes conversations avec les journalistes, ces derniers m'ont interrogé au sujet du rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure qui porte sur l'enregistrement des démarcheurs rémunérés, rapport qui sera déposé plus tard aujourd'hui à la Chambre des communes. Bien que je me sois abstenu de citer précisément le rapport au cours de mes observations sur le thème général de l'enregistrement des démarcheurs, j'ai révélé par inadvertance aux journalistes certains détails du rapport. Après avoir examiné les coupures des journaux ce matin, monsieur le Président, j'ai reconnu une remarque que j'avais faite.

Si mes collègues du comité estiment que telle est la situation, et je crois qu'elle l'est dans au moins un cas, je m'excuse auprès des députés et plus particulièrement auprès du président du comité, le député de Peace River (M. Cooper), du député d'Okanagan—Similkameen (M. King), du député de Prince George—Bulkley Valley (M. McCuish) et du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) avec lesquels j'ai travaillé au sein de ce comité. Plus que toute autre chose, je tiens à ce que le rapport soit adopté avec l'impartialité qui a caractérisé l'attitude du comité tout au long de ses délibérations des plus fructueuses.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, puis-je dire que la Chambre accepte volontiers les excuses du député ainsi que ses félicitations pour le travail que le comité a accompli et ses bons vœux pour celui que nous continuerons d'accomplir dans l'avenir.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je ne vais pas rester assis, laisser mon honorable ami le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) prendre l'entière responsabilité des remarques faites par inadvertance. Hier, après la période des questions, j'ai moi aussi été accosté par un certain Iain Hunter, du *Citizen* d'Ottawa, qui voulait obtenir de moi le texte du rapport. J'ai répondu que je ne pouvais pas le lui donner parce que nous avions convenu que la question ferait l'objet de la conférence de presse aujourd'hui. Il est passé ensuite à la question de ma réaction à cette question

de l'enregistrement des démarcheurs et j'ai abordé le sujet de façon générale. Il a pu relever dans mes propos des observations qui se sont ensuite retrouvées dans les articles de ce journal.

Je tiens à dire à mon ami que moi aussi j'étais dans la même situation, et je m'excuse auprès de notre président si j'ai dit des choses que M. Hunter a mal interprétées dans son article. Je pense que notre rapport a fait l'unanimité au comité. Cela n'a pas été sans mal, car nous représentions tout l'éventail politique, depuis la droite de Gengis Khan jusqu'à Karl Marx.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je tiens à vous exprimer, monsieur le Président, l'espoir sincère que rien de ce que j'ai dit n'a pu nuire en quoi que ce soit au magnifique travail que nous avons accompli ensemble au comité.

M. le Président: Je tiens à remercier tous les députés, et surtout le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) d'être venu à la Chambre faire les déclarations qu'il vient de faire. Je félicite le député de Peace River (M. Cooper) pour sa réponse, et je remercie le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) de son intervention.

Je pourrais dire à tous les députés que voici un exemple salubre de la façon dont ces questions devraient se régler entre députés à la Chambre. Je remercie les députés de leur collaboration et de leur sens des convenances dans la façon de considérer cet endroit.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PERTE DE MICROFICHES DANS LE COURRIER

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Avant de faire ma déclaration, monsieur le Président, je dois dire qu'en tant que doyen des députés à la Chambre j'ai assisté à ses délibérations durant de très nombreuses années, et je tiens à féliciter les députés qui viennent d'intervenir. Ce genre de sentiment fait du Parlement un endroit où il fait bon vivre et travailler. Je félicite les députés de l'attitude qu'ils ont affichée et des propos qu'ils ont tenus. Ce qu'ils ont fait est très admirable en effet.

Je prends la parole pour informer la Chambre d'un incident très regrettable concernant la perte de plusieurs microfiches dans le courrier. Les faits sont très simples.